

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire auprès de la mairie sur le registre nominatif institué dans le cadre du PLAN ALERTE et d'URGENCE pour prévenir les risques de forte chaleur.

Comment s'inscrire sur le registre nominatif ?

Sur déclaration de la personne, ou de son représentant légal, à l'aide de ce formulaire mis à disposition dans le Linars Liaison.

A retourner : - à l'adresse de la mairie (6 rue de la mairie – 16730 LINARS) ;
- par courriel (mairie@linars.fr) ;
- ou donner les informations par téléphone (05.45.25.15.15) ;

La radiation de la liste peut être effectuée à tout moment par le demandeur sur simple demande écrite. Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, le demandeur dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations recueillies. Les informations contenues dans ce registre ne pourront en aucun cas être communiquées à des tiers non autorisés conformément à l'article 29 de la loi du 06 janvier 1978 et des articles 226-13, 226-14 et 226-31 du code pénal relatif au secret professionnel.

Canicule info service : 0800 06 66 66 (appel gratuit)



Monsieur

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Situation de famille :

Madame

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Situation de famille :

Adresse :

N° de téléphone fixe : N° de téléphone portable :

Nom et adresse du médecin traitant :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

NOM-Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté